

ou moins structurée et surtout structurante de l'activité artistico-plastique nationale et internationale, trop soumise à des normes fonctionnalistes en termes de marché de l'art international. Ce qu'on lui souhaiterait, c'est davantage de contradictions internes. Que la confrontation s'ouvre plus largement.

Pour la XII<sup>e</sup> édition, la *Biennale de Paris* pour ce qui concerne les artistes français a légèrement modifié le système de sélection des dossiers qui seront soumis et examinés par deux commissions différentes et successives — « afin d'assurer toute garantie d'objectivité ». La sélection des artistes français est l'occasion d'une large enquête sur la création dans notre pays, et c'est l'une des tâches irremplaçables de la biennale. Il faut ici aussi la souhaiter, cette enquête, la plus large possible, la moins bridée par une idéologie ou une vision restrictive de l'état de la création contemporaine en France. Il faut enfin souhaiter que la *Biennale de Paris* puisse « ouvrir les locaux qui lui permettent d'accomplir son travail de synthèse fugitive de la manière la plus complète qui soit ».

Les artistes français ou étrangers résidant en France qui désirent participer à la XII<sup>e</sup> *Biennale de Paris* doivent répondre aux conditions suivantes : 1 — Tous doivent être nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1947 ; 2 — Les étrangers doivent résider en France depuis trois ans au moins ; 3 — Le dossier de documentation doit être présenté avant le 30 septembre 1981.

Toutes les techniques seront prises en considération, traditionnelles (peinture, gravure, sculpture, etc.) vidéo, performances, film expérimental ainsi que celles qui restent à découvrir. La *Biennale de Paris* se tiendra selon la coutume à l'automne 1982. Les artistes invités en seront informés avant le 31 décembre 1981. Le nombre de participants sera fixé en fonction des espaces disponibles.

Afin de faciliter le travail des commissions et la manipulation des dossiers, ceux-ci doivent, dans toute la mesure du possible, répondre à certaines normes. Les œuvres originales et les maquettes en trois dimensions seront refusées. Une note technique sera adressée sur demande écrite à la *Biennale de Paris*, Grand Palais, Porte C, avenue Franklin-D. Roosevelt, 75008 Paris.



Sigma